VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **09 novembre 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **neuf novembre deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 02 novembre 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Simon POURRET à Pascal GUITTARD, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre LAVIGNE, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Gérard BOHNER arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Madame Fabienne MONTEL arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Madame Christiane JALICON)
Madame Nicaise JOSEPH arrive pendant le débat sur la question n°1 (fin du pouvoir donné à Madame Françoise NOUHEN)
Madame Géraldine BASTIEN arrive pendant le débat sur la question n°1 (fin du pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre BRENAS)
Suite à un échange avec Monsieur Florent NARANJO, Monsieur le Maire suspend la séance à 19 h 47. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire reprend la séance à 19 h 52.

Rapport N° 2
AUTORISATIONS DE PROGRAMME AU TITRE DE 2018

Rapporteur : Madame Françoise NOUHEN

La présente délibération a pour objet, conformément à l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la révision des autorisations de programme (AP) à l'occasion d'une étape budgétaire.

Cette révision traduit les différents transferts entre les phasages des AP existantes, l'annulation d'AP, la révision du coût global d'AP ou encore la création d'AP. Ainsi, certaines AP se sont vues majorées et d'autres ont été minorées, compte tenu des modifications sollicitées au titre de la décision modificative n°3 de l'exercice 2018.

I. Modification de phasage d'AP

I.1 - L'autorisation de programme de construction de la Scène Nationale : les crédits de paiement de travaux de l'exercice 2018 sont diminués de 3 849 000 €, ils sont réinscrits pour un montant de 3 000 000 € en augmentation des crédits de paiement 2019 et pour un montant de 849 000 € en augmentation des crédits de paiement 2020. Le coût global n'est pas modifié.

Les crédits de paiement seront inscrits de la façon suivante :

	2018	2019	2020	Total
Chapitre 20 Etudes	952 957,70	750 000,00	310 502,27	2 013 460,27
Chapitre 21 Mobiliers	25 000,00	800 000,00	0,00	825 000,00
Chapitre 23 Travaux	10 183 471,75	15 180 000,00	2 205 494,35	27 568 966,10
	11 161 429,45	16 730 000,00	2 515 996,62	30 407 426,07

I.2 - L'autorisation de programme de travaux de la Fontaine d'Amboise est renommée plus globalement Travaux sur Fontaines. Les crédits de paiement de frais d'étude de l'exercice 2018 sont diminués de 35 900 €, ils sont réinscrits en augmentation des crédits de paiement 2019.

Les crédits de paiement de travaux de l'exercice 2018 sont diminués de 45 610 €, ils sont réinscrits en augmentation des crédits de paiement 2019.

Le coût global n'est pas modifié.

Les crédits de paiement seront inscrits de la façon suivante :

	2018	2019	2020	2021	Total
Chapitre 20 Etudes	29 660,00	67 100,00	0,00	0,00	96 760,00
Chapitre 23 Nature 2313.1 Travaux	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	60 000,00
Chapitre 23 2312.8 Travaux	274 390,00	145 610,00	0,00	0,00	420 000,00
	304 050,00	232 710,00	20 000,00	20 000,00	576 760,00

II. Augmentation d'AP et modification de phasage d'AP

II.1 - L'autorisation de programme de restructuration du complexe sportif Philipe Marcombes est augmentée globalement de 1 675 000 €, au titre des crédits de travaux.
Cette augmentation est inscrite sur les crédits de paiement de l'exercice 2020.

De plus les crédits de paiement 2018 sont redéployés sur les exercices suivants :

Les crédits de paiement des frais d'étude sont diminués de 225 000 € en 2018, ils sont réinscrits pour 100 000 € en 2019, 50 000 € en 2020 et 75 000 € en 2021.

Par ailleurs, les crédits de paiement des travaux sont diminués de 3 600 000 € en 2018, ils sont réinscrits pour 2 000 000 € en 2019 et pour 1 600 000 € en 2021.

Les crédits de paiement seront inscrits de la façon suivante :

	2018	2019	2020	2021	Total
Chapitre 20 Etudes	1 569 596,75	900 000,00	800 000,00	75 000,00	3 344 596,75
Chapitre 21 Mobiliers	0,00	100 000,00	500 000,00	0,00	600 000,00
Chapitre 23 Travaux	1 500 000,00	16 800 000,00	11 000 000,00	1 646 655,86	30 946 655,86
	3 069 596,75	17 800 000,00	12 300 000,00	1 721 655,86	34 891 252,61

II.2 - L'autorisation de programme d'aménagement du Pôle Petite Enfance La Gauthière est augmentée globalement de 17 000 €, au titre des crédits de travaux.
Cette augmentation est inscrite sur les crédits de paiement de l'exercice 2019.

De plus les crédits de paiement 2018 sont redéployés sur les exercices suivants :

Les crédits de paiement de mobilier sont diminués de 120 000 € en 2018, ils sont réinscrits pour 120 000 € en 2019

Par ailleurs, les crédits de paiement de travaux sont diminués de 54 000 € en 2018, ils sont réinscrits pour 54 000 € en 2019

Les crédits de paiement seront ainsi inscrits de la façon suivante :

	2018	2019	Total
Chapitre 21 Mobiliers	0,00	120 000,00	120 000,00
Chapitre 23 Travaux	1 885 185,01	71 814,99	1 957 000,00
	1 885 185,01	191 814,99	2 077 000,00

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, sur la base de ces éléments, de valider les montants des autorisations de programme actualisés et la répartition des crédits de paiement, induits par ces modifications.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à la majorité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 NOV. 2018
Pour Le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe

Françoise NOUHEN